



Demande d'autorisation d'occupation du Domaine Public

TRAVAUX

Service Domaine Public
Hôtel de Ville
BP 60030
17301 Rochefort

Tel : 05.46.82.66.76

occupation.dp@ville-rochefort.fr

Le présent formulaire est à compléter et à renvoyer daté et signé au plus tard 12 jours calendaires avant la date d'occupation du domaine public
Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas prise en compte

Je suis un PARTICULIER

Je suis un PROFESSIONNEL

Madame Monsieur

NOM.....

PRENOM.....

Adresse.....

.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone.....

Courriel :

.....@.....

RAISON SOCIALE.....

N° de SIRET (obligatoire).....

Nom et Prénom du représentant.....

Adresse.....

.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone...../...../...../...../.....

Courriel.....@.....

Nom du client (obligatoire).....

Adresse de réservation de places de stationnement ou de l'occupation du Domaine Public :

.....

*Nature des Travaux :

Ravalement de façade

Changement de menuiserie

Travaux de toiture

Enseigne et devanture commerciale

Travaux d'aménagement intérieurs

Autres.....

* fournir obligatoirement l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable de travaux (DP) ou au permis de construire (PC) délivré par le Service Urbanisme (05.46.82.65.90)

Description de l'occupation du Domaine Public :

(cocher et indiquer la surface occupée en m²)

Benne m²

Dépôt de matériaux et de matériel (parpaing, tuiles, sable...) m²

Echafaudage (fixe ou mobile)..... m²

Engin de levage (nacelle, engins de manutention, monte tuiles...) : m²

Véhicule de chantier (camion, fourgonnette, VL...) m²

(1 place de stationnement = 10 m²)

Périmètre de sécurité (barrières, clôture de chantier, rubalise...) : m²

Baraque de chantier (locaux ou sanitaires mobiles) m²

Autres : m²

La surface totale (stationnement et balisage compris) :
(cocher)

J'ai besoin de 0 à 20 m²

J'ai besoin de 0 à 50 m²

J'ai besoin de plus de 50 m², combien.....m²

Immatriculation des véhicules de chantier :

Nombre de places de stationnement souhaitées : places

Impact sur la circulation : oui non

Si oui, descriptif (au besoin fournir un plan).....

TARIFS EN EUROS TTC pour l'année 2024 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX

DESIGNATION DE L'EMPRISE : DEPOT DE MATERIAUX ET MATERIELS, ENGINS DE LEVAGE, ECHAFAUDAGES, BENNES A GRAVATS, VEHICULE DE CHANTIER, BARAQUE DE CHANTIER, PERIMETRE DE SECURITE (liste non exhaustive pouvant être complétée par tout matériel ou engin en lien avec les travaux)

DUREE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS 2024		
	de 0 à 20 m ²	de 0 à 50 m ²	de 0 à + de 50 m ²
FORFAIT DE 3 JOURS consécutifs calendaires	28 euros	50 euros	50 euros (50 m ²) + 0,20 euros/m ² supplémentaire
*En supplément si ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT (horodateurs)	7,20 euros/place de stationnement		
FORFAIT DE 7 JOURS consécutifs calendaires	65 euros	98 euros	98 euros (50 m ²) + 0,20 euros/m ² supplémentaire
*En supplément si ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT (horodateurs)	12 euros/place de stationnement		
FORFAIT DE 14 JOURS consécutifs calendaires	110 euros	153 euros	153 euros (50 m ²) + 0,20 euros/m ² supplémentaire
*En supplément si ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT (horodateurs)	24 euros/place de stationnement		
FORFAIT DE 30 JOURS consécutifs calendaires	163 euros	225 euros	225 euros (50 m ²) + 0,20 euros/m ² supplémentaire
*En supplément si ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT (horodateurs)	52,80 euros/place de stationnement		

*sauf ceux disposant du macaron artisan (vignette)

SURPLOMB DU DP PAR FLECHE DE GRUE FIXE

17 EUROS / JOUR
165 EUROS / MOIS

FRAIS ADMINISTRATIFS pour occupation du domaine public sans autorisation, dans le cadre de travaux et pour non-respect du réseau pluvial et des espaces verts

70 EUROS / JOUR

Livraison de matériaux sans dépôt permanent sur le domaine public

GRATUIT

DATE DES TRAVAUX :

Du/...../..... au/...../.....

Nombre de jours calendaires : jours

Si Zone de stationnement payant :

Je possède un macaron artisan (vignette) délivré par le Service Stationnement, en cours de validité

oui non

Si oui, joindre obligatoirement la facture délivrée par le Service Stationnement

ATTENTION !!!

Au-delà de 14 jours, le forfait de 30 jours s'applique.

En cas de difficultés administratives vous pouvez joindre le Service Domaine Public au 05 46 82 66 76.

La pose de panneaux d'interdiction de stationner sera effectuée par vos soins et en aucun cas par les Services Municipaux. L'arrêté municipal qui vous sera délivré, devra être affiché sur place et sur les panneaux au minimum 48 heures avant l'occupation du domaine public.

Si toutefois un véhicule gênait le bon déroulement de votre chantier, contactez le Service de la Police Municipale au 05.46.82.91.97.

Il vous est conseillé de prendre une photo du dispositif mis en place (panneaux + arrêté affiché au minimum 48 heures à l'avance). Elle pourra être demandée par les forces de l'ordre pour l'enlèvement d'un véhicule gênant.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration serviront au calcul de la redevance d'occupation du domaine public dont les tarifs sont fixés par délibération. Toute demande d'annulation ou de modification sera transmise par courrier à l'Hôtel de Ville, ou bien par mail à occupation.dp@ville-rochefort.fr et reçue au plus tard le 1^{er} jour de la période consentie.

Si la demande d'annulation est réceptionnée par le service au-delà du 1^{er} jour de la période consentie, je suis informé(e) que la redevance reste due en totalité.

Demande faite le

Signature :